

# **COLLOQUE : LES ACTEURS DU PAB DANSENT LA CONCURRENCE ET LA CONVERGENCE**

**SALON ACF – 18 NOVEMBRE 2005**

**Plan de l'intervention de Henry Ingberg, secrétaire général du Ministère de la Communauté française**

## **1. La Belgique : laboratoire depuis les années 60**

- Les premiers réseaux câblés apparaissent dès les années 60 (ce développement trouve son origine dans un problème de compatibilité technique : les TV françaises étaient transmises en SECAM, et les téléviseurs belges étaient en PAL => les réseaux ont fait le transcodage pour les téléspectateurs).
- Actuellement, la Belgique reste l'un des pays les plus câblés au monde.
- Les principales caractéristiques du paysage audiovisuel belge jusqu'il y a peu :
  - > les téléspectateurs reçoivent un nombre important de chaînes (+/- 35) pour un coût d'abonnement de base relativement bas.
  - > Il y avait très peu de concurrence au niveau des modes de transmission : le câble restait le moyen prédominant de transmission auprès du grand public
  - > La structure de propriété des télédiffuseurs est essentiellement publique (intercommunales pures et mixtes)

## **2. L'apparition des technologies numériques**

- Quelques dates clés :

**1992** : finalisation de la norme MPEG 2

**1995** : première norme de transmission (DVB satellite et DVB câble) adoptées par le consortium européen DVB

**1996** : lancement des premières émissions numériques en Europe (par Canal + France)

- Quelques caractéristiques du numérique :
  - a) le numérique procure une meilleure qualité d'image à la réception (pour un débit suffisant ... sinon gare à la « pixellisation » !)
  - b) Dans les canaux de transmission où l'on mettait auparavant un service en analogique, on peut en mettre de 4-5 (DVB-T) à 6-8 (câble coaxial)
  - c) Le numérique facilite l' « enrichissement » de la télévision par des données : on parle de services améliorés (par exemple par le choix d'angles de vues, la communication en temps réel de données sur l'écran,...).
  - d) Le numérique s'affranchit des types de réseaux : hertzien, satellite, câble, mais aussi réseaux de télécommunication. Le numérique permet donc l'apparition de nouvelles formes de concurrence.

### **3. Le contexte international**

Quelques dates clés :

- **1994** : publication du rapport « Bangemann » sur la société de l'information. On y disait que la vidéo à la demande serait la « killer application » qui allait pousser le développement de la société de l'information !
- **1999** : début du processus de révision du cadre européen des télécommunications, qui a conduit en 2002 à l'adoption du paquet réglementaire sur les communications électroniques. C'est à partir de ce moment que s'opère le changement de paradigme : tous les réseaux -qu'ils soient de télécommunication ou de radiodiffusion – sont mis en concurrence.
- **Octobre 2005** : Adoption par l'UNESCO de la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui garantit à chaque Etat le droit de mener sa propre politique culturelle. Il est important de mentionner cette convention dans ce contexte car le développement des technologies numériques n'est pas uniquement affaire de marché ; il s'agit avant tout de politique culturelle car le rôle de l'Etat est de garantir que ce développement s'accompagnera d'une réelle diversité des contenus, non pas une diversité de façade mais une diversité synonyme de qualité et respectueuse des goûts et attentes de chacun.
- **2005 (encore)** : début du processus de révision de la directive « télévision sans frontières ». L'un des enjeux est l'extension du champ d'application de la directive aux services audiovisuels à la demande, et par là l'application à ces services d'une réglementation garantissant le respect d'objectifs d'intérêt général comme la promotion de la diversité culturelle européenne.
- **2005 (encore et toujours)** : Publication par la commission européenne de sa deuxième communication sur la transition de l'analogique vers le numérique. La Commission suggère que la transmission analogique soit abandonnée en **2012**.
- **2004 – 2006** : Conférence mondiale de l'UIT sur la replanification des bandes 3, 4 et 5. L'objectif est de définir un plan de fréquences à l'échelle mondiale pour la télévision numérique hertzienne. La Conférence de Genève de mai – juin 2006 devrait aboutir à ce plan.

#### **4. Le paysage audiovisuel belge en pleine mutation**

- Jusqu'il y a peu, le paysage belge était caractérisé par un quasi-monopole de fait de la télédistribution. La transmission hertzienne et satellitaire reste (relativement) marginale.
- Les premiers tests de vidéo à la demande sur ADSL sont effectués par BELGACOM en 1997.
- **1998** : lancement du premier bouquet numérique par Canal + TVCF
- **février 2003** : nouveau décret sur la radiodiffusion. Il transpose notamment le cadre européen sur les communications électroniques, et organise la réglementation selon trois fonctions : l'édition de services, la distribution de services et la fourniture de réseaux. Conformément au cadre européen, la fourniture de réseaux ne requiert plus d'autorisation préalable.
- **2005** : lancement de BELGACOM TV. Offre « triple play » sur ADSL :
  - offre de télédistribution ( + de 40 chaînes dans l'offre de base – offre « football »)
  - service de vidéo à la demande
  - internet à haut débit
- **2005** : premiers services de télévision sur GSM (Proximus – BASE)
- **2006** : la RTBF devrait lancer pour la mi – 2006 un multiplex DVB-T sur l'ensemble de la Communauté française.
- Dans le proche futur, il est vraisemblable que la concurrence s'organise autour des trois pôles suivants :
  - DVB-T
  - Câble coaxial
  - réseaux télécoms fixes ( technologies xDSL)

(Aucun signe de réel développement du satellite en Belgique, et la TV sur GSM sera vraisemblablement complémentaire – et non concurrente – aux modes de transmission dominants)

#### **5. Conclusions**

- Nous avons depuis longtemps l'habitude de recevoir un très grand nombre de services. Mais, dans le domaine des infrastructures, nous sommes face à une situation totalement inédite.
- Du point de vue des pouvoirs publics, les priorités sont les suivantes :
  - l'accès du plus grand nombre à une diversité de contenus
  - le développement d'une production de qualité en Communauté française
  - le respect d'une concurrence équitable
- L'arrivée d'un acteur comme BELGACOM dans le secteur de l'audiovisuel n'est pas

neutre. En 2004, BELGACOM a un CA de 5.500 millions d'euros et une bénéfice net de 900 millions d'euros, alors que le CA de la RTBF est de l'ordre de 200 millions d'euros et les revenus de la télédistribution en Communauté française s'élèvent à près de 200 millions d'euros. Dans ce contexte, comment assurer que le secteur audiovisuel ne sera pas complètement déstabilisé ?

- Comment tout cela va-t-il évoluer ? Soyons modestes et n'oublions pas les paroles du physicien danois Niels Bohr :

**« prévoir est un art très difficile, surtout prévoir le futur »**